Cours de Droit du 25/09/2020

Le droit d’auteur est l’univers numérique.

# Le régime général du droit d’auteur

Le droit d’auteur est une branche de la propriété intellectuelle.

Il appartient au créateur d’une œuvre de l’esprit dans le domaine littéraire et artistique quel qu’en soit le genre, la forme d’expression, le mérite ou la destination.

C’est un droit exclusif et opposable à tous.

Les droits voisins du droit d’auteur appartiennent aux artistes interprètes, aux producteurs d’œuvres artistiques et aux organismes de rediffusion.

# Les droits des auteurs

## Les droits moraux

Ces droits moraux sont attachés à la personne qui a le droit au respect de son nom et à l’intégrité de son œuvre.

Ces droits moraux sont transmissibles à cause de mort. Ils sont inaliénables, perpétuels et imprescriptibles.

Les droits moraux comprennent :

* Le droit de divulgation
* Le droit de retrait
* Le droit au respect de l’œuvre

## Les droits patrimoniaux

Les droits patrimoniaux protègent l’exploitation de l’œuvre en contrepartie d’une rémunération.

L’auteur peut céder l’exploitation de son œuvre.

Ces droits patrimoniaux comprennent :

* Le droit de reproduction (sauf exception de la copie privée qui permet au détenteur d’une œuvre légitimement acquise de la copier pour son usage personnel)
* Le droit de représentation

## La défense du droit d’auteur

### La preuve

Le droit d’auteur prend naissance à la date de création de l’œuvre. Il est utile mais non obligatoire de la déposer auprès de l’INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) ou auprès d’un officier ministériel (détenteur du sceau de la république : avocat, huissier, notaire, …). Il peut encore la déposer auprès d’une société de gestion collective des droits d’auteur.

### La durée de la protection

Le droit moral est perpétuel, il dure au-delà de la vie de l’auteur.

Il est imprescriptible, il ne s’éteint pas par le non usage.

Le droit patrimonial dure tout le long de la vie de l’auteur et est transmis à ses ayants droits (héritiers) et pendant 70 ans après le décès de l’auteur.

Après ces 70 ans, cela tombe dans le public.

### Les atteintes aux droits d’auteur

#### Le plan pénal

Les atteintes sont sanctionnées par le délit de contrefaçon et punis d’une amende voire d’une peine de prison.

#### Le plan civil

Ces atteintes donnent droit à des poursuites

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Ordre administratif | | Ordre juridique | |
|  |  | Juridictions civiles | Juridictions pénales |

Sanctionner une infraction

🡪 Contravention : Tribunal de Police

🡪 Délit : Tribunal correctionnel

🡪 Crime : cour d’assises

Trancher les litiges entre les particuliers

🡪 Personnes physiques (individus)

🡪 Personnes morales (sociétés)

Tribunal judiciaire : fusion entre le tribunal d’instance et le tribunal de grande instance (depuis 01/01/2020)

Tribunal Correctionnel :

* Prévenu
* Partie publique
* Plaignant

Le tribunal va rendre un jugement :

* De condamnation
  + Le prévenu devient un délinquant
* De relaxe
  + On ne lui reproche rien